

ASSEMBLÉE NATIONALE31 janvier 2026

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2405)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 117

AMENDEMENT

présenté par
Mme Battistel et M. Bolo

ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa 30, substituer aux mots :

« à leur développement »

les mots :

« au développement de ces installations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.